

Fermeture exceptionnelle du RIPAME

Le RIPAME sera exceptionnellement fermé le vendredi 23 avril.

La prochaine permanence se fera le lundi 26 avril à partir de 16h30 jusqu'à 19h00.

Coordonnées utiles en cas d'urgence :

☐ **Pour toute question urgente sur le contrat de travail** , vous pouvez joindre l'inspection du travail **(DIRECCTE) au 08 06 00 01 26 ou Allo Service Public au 39 39 (permanence juridique).**

☐ Pour des questions liées à **la déclaration de votre assistant.e maternel.le**, vous pouvez contacter **Pajemploi au 08 20 00 70 53.**

☐ Pour des questions liées au **développement de l'enfant (alimentation, sommeil, ...)**, la **PMI du CDAS de Janzé est un service ressource que vous pourrez joindre au 02 99 47 57 80.**

☐ Pour des questions relatives à **l'agrément de l'assistant..e maternel.le**, vous pouvez contacter le service agrément du **Conseil Départemental au 02 99 02 47 00.**

Publié le 22 avril 2021